

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2026

---

SAUVEGARDER ET RENFORCER LE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE  
CONTRE LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE - (N° 1264)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Delaporte

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 17, substituer au nombre :

« 39,9 »,

le nombre :

« 40,8 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement est un amendement rédactionnel visant à actualiser les données statistiques relatives au nombre de personnes vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine dans le monde, afin de refléter la réalité de la situation à la fin de l'année 2024, suite aux derniers échanges que le rapporteur a pu avoir avec les représentants du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) dans le cadre de ses travaux.